



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 64637

Texte de la question

M Pierre Mauger appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le problème du montant des retraites des personnes âgées. En effet, la suppression de l'indexation des retraites sur les salaires a eu de graves conséquences sur le pouvoir d'achat des retraites. Si la sécurité sociale estimait en effet que cette modification du système de revalorisation des pensions permettait des économies substantielles, force est de constater que cette économie se fait au détriment des retraites, dont le pouvoir d'achat a diminué de plus de 12 p 100 depuis 1983. Il lui demande en conséquence s'il entend maintenir cette disposition injuste ou s'il recherchera un système équitable qui permette aux retraites de vivre décemment.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements successifs sont parvenus à maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progressé de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la période, les revalorisations cumulées des pensions du régime général se sont élevées à 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a été relevé de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidée en 1981 a donc été strictement préservé jusqu'en 1991 et celui du minimum vieillesse a progressé de plus de 15 p 100. À cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'années : abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, création de minima de pensions dans la plupart des régimes, relèvement du taux de la pension de réversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend continuer à préserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable à ce que, lorsque la situation de l'économie le permet, les retraites soient associées à son progrès. Cependant, le retour à une règle d'indexation des pensions sur les salaires bruts entraînerait un alourdissement des dépenses de retraite, qui peserait de manière peu supportable sur le revenu des actifs.

Données clés

Auteur : [M. Mauger Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64637

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5352